



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Assemblée générale de l'AOMF Québec, 15 octobre 2015

Compte rendu

1. Mot de la Présidente de l'AOMF

La Présidente remercie les membres du Bureau et du Conseil d'administration pour les nombreuses réalisations accomplies par l'AOMF et notamment le Secrétaire général, le Trésorier et les deux Vice-Présidents. Le travail de l'équipe au sein du Protecteur du citoyen du Québec est également souligné.

Ces réalisations découlent d'une vision et de cinq actions partagées dès après le VIII^e Congrès à Dakar. Cette vision était à l'effet de confirmer l'AOMF comme un acteur central pour la reconnaissance et le progrès de ses membres, elle qui est composée d'institutions œuvrant au respect de l'État de droit, de la bonne administration et des principes de justice administrative.

L'accompagnement des institutions membres dans leur développement professionnel – à savoir la formation et le partage des bonnes pratiques – s'est une fois de plus développé pour permettre à un nombre important de parfaire son expertise par le biais de formations adaptées.

Cette contribution a aussi pris la forme de soutien de l'AOMF, en partenariat avec des institutions membres, pour la tenue de formations régionales, et ce afin de répondre encore plus précisément à des besoins spécifiques à certaines des régions représentées au sein de l'association. Il s'agit là d'une action fondamentale de l'AOMF, et qui en constitue l'un des ancrages les plus solides.

L'implication et l'importance du Centre de formation et d'échanges de Rabat, qui dispense des formations de haut calibre deux fois par an est souligné. Hommage est rendu à l'investissement de Monsieur Benzakour et à toute son équipe.

Le renforcement des institutions au sein de leur État respectif s'est quant à lui concrétisé notamment par la création de deux comités : le *comité des enjeux juridiques* et le *comité des enjeux relatifs au respect de la diversité, de la neutralité et de la prévention des conflits*. Mais aussi par le Programme d'accompagnement, qui aura permis plusieurs échanges bilatéraux et multilatéraux probants.

Au-delà du mandat de ces comités, l'AOMF est intervenue pour soutenir certains de ses membres en situation de fragilisation ou dans leurs efforts de résolution de crises de gouvernance comme pour le Mali, l'Albanie, le Burundi et le Burkina Faso, en collaboration avec l'OIF.

L'élargissement et le positionnement de l'AOMF en direction d'institutions au sein d'États membres ou observateurs au sein de la Francophonie. Le comité des adhésions a travaillé activement en permettant à l'AOMF d'accueillir 6 nouveaux membres.

La consolidation de l'intervention en faveur des enfants s'est confirmée au cours des 2 dernières années, par le biais d'initiatives multiples et structurantes du *comité sur les droits de l'enfant* et par l'organisation d'événements rassembleurs, grâce au soutien de l'OIF à maintes occasions. Devant l'importance des défis à relever ce comité a une tâche aussi lourde qu'indispensable.

Finalement, la volonté d'une **intensification de la communication interne et externe** s'est matérialisée par les actions proactives du *comité des communications* (fiches-conseils, entre autres), par une actualisation du site Web de l'AOMF, à laquelle a activement participé le Protecteur du citoyen, et la publication mensuelle de l'Infolettre. Sans oublier le Recueil de doctrine de l'Ombudsman, pour lequel d'importants travaux de mise à jour des contenus ont été réalisés sous l'égide de la Présidence et qui est désormais entre les mains du Secrétariat général.

Les deux dernières années auront également permis de développer et de formaliser des collaborations prometteuses avec des organisations ou des associations dont les missions ou objectifs rejoignent celles des membres de l'AOMF. Des efforts redoublés ont ainsi été effectués auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et certains des réseaux qu'elle soutient, de même qu'auprès de la Commission de Venise, toutes deux d'indispensables acteurs à la vie de l'AOMF.

Sous l'égide du Secrétaire général, il a été proposé à l'OIF de signer une convention de collaboration opérationnelle par laquelle l'AOMF et ses membres se rendraient disponibles pour participer concrètement aux missions de l'OIF en prévention, en intervention et en accompagnement d'institutions des États membres.

La Présidence a par ailleurs participé aux travaux d'autres associations d'ombudsmans : de l'AOMA à Johannesburg et de l'AOM à Tirana.

Un protocole de collaboration a été conclu avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et un projet en collaboration avec l'OCDE intitulé *Le Médiateur – un acteur clé de la bonne gouvernance* a été lancé.

Une révision des Statuts est également proposée, et a nécessité une réflexion rigoureuse et une analyse collégiale. Elle permettra assurément de faire progresser l'association au cours des prochaines années. Le travail des membres du conseil d'administration et du Comité des enjeux juridiques est souligné.

Rapport de la présidente approuvé par l'Assemblée générale

2. Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général remercie Mme Raymonde Saint-Germain pour sa présidence, et souligne la bonne entente entre le Secrétariat général et la Présidence mais également avec les différents membres.

Le Secrétariat a ainsi assuré le suivi des cinq comités spécialisés et les a assistés le cas échéant. Il s'est aussi chargé de la mise en œuvre du plan d'action de la Présidente.

➤ Programme d'accompagnement aux jeunes institutions

En 2014, quatre accompagnements ont été mis en place et pris en charge par l'AOMF grâce au soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), pour un montant total de **6 875,78 €** :

- Une formation a été organisée en juillet chez le Protecteur du citoyen à Québec à l'attention de deux collaborateurs du **Protecteur du citoyen et de la citoyenne d'Haïti**. Deux billets d'avion ont été pris en charge. Les modes d'intervention et d'enquête, les interventions systémiques, les relations avec les parlementaires, la communication et la gestion d'un bureau ont été présentés.
- Une collaboratrice du **Médiateur de la République du Bénin** a effectué une visite d'étude d'une semaine sur les questions de communication et d'enfance à Bruxelles chez le Délégué général de Belgique, le Médiateur fédéral et le Médiateur wallon en novembre.
- **L'Ombudsman du Nouveau-Brunswick** a sollicité l'institution du Défenseur des droits pour une visite d'étude en novembre 2014 sur les questions de représentation locale puisque les compétences de l'Ombudsman se sont élargies à des foyers et résidences desservant une population particulièrement vulnérable.
- Une mission d'accompagnement a eu lieu auprès de **l'Institution nationale des droits de l'Homme des Comores**. La Médiatrice de Madagascar y a effectué une visite officielle fin novembre 2014 afin de sensibiliser les autorités comoriennes en vue de l'implantation d'une structure locale de médiation dans l'Union des Comores.

Pour 2015, cinq accompagnements sont prévus, le budget total disponible étant de 10 000 € :

- La **Médiature du Faso** a été soutenue dans le cadre de la prévention des conflits, l'AOMF a financé l'impression du rapport de la mission d'avril 2015 des Médiateurs de l'AMP-UEMOA à Ouagadougou, pour un montant total de 1109,83€.
- Le **Médiateur de la République du Bénin** a organisé en septembre un séminaire avec les maires concernant les dysfonctionnements et recommandations relevant de leur compétence afin de simplifier les relations. L'AOMF a alloué à ce projet un budget de 2000 €.
- Le **Médiateur de la République de Guinée** souhaite effectuer une visite d'étude chez un homologue afin d'étudier l'expérience des audiences foraines, 1500 € maximum sont prévus.
- Le **Médiateur du Royaume du Maroc** prévoit l'organisation d'une visite d'étude dans une institution homologue. L'AOMF soutiendra les frais de déplacement à hauteur maximum de 1500 €.

- Enfin, il a été proposé à la nouvelle **Médiatrice du Togo** (qui a demandé l'adhésion à notre Association) d'organiser une visite d'étude dans une institution homologue ou d'organiser une formation pour favoriser la mise en place de l'institution. Maximum 1500 € seront alloués à ce projet.

➤ Appel à projets

Toutes les activités réalisées dans le cadre des **appels à projet 2012 et 2013** ont eu lieu, et après la réception et l'étude des pièces justificatives et rapports, le solde du soutien financier a été alloué. En finançant ces projets sur ses fonds propres, l'AOMF a permis à ses membres de se professionnaliser ou de mieux se faire connaître des usagers.

Outre le projet qui a dû être suspendu avec le Médiateur de République centrafricaine, et le projet du Médiateur du Faso (atelier de formation « Médiation, Justice et règlement des conflits » tenu en novembre 2013) quatre activités ont été réalisées en 2014 :

- Dans le cadre du protocole d'accord établi entre l'Association et le **Médiateur de la République de Madagascar**, deux missions de sensibilisation et d'information sur l'institution ont été menées dans des zones enclavées du nord de l'île où le rôle du Médiateur est encore très mal connu par le public. Le budget alloué par l'AOMF représente un total de 6 996,72 €.
- L'institution du **Médiateur de la République de Côte d'Ivoire** a mis en place l'informatisation des réclamations. Après la rédaction d'un cahier des charges et la réalisation d'une étude conceptuelle, un logiciel a été développé et testé en 2014. L'AOMF a soutenu ce projet à hauteur de 6800 €.
- Dans le cadre du protocole signé entre le **Médiateur de Guinée** et l'AOMF, une visite d'étude de dix jours de trois collaborateurs du Médiateur a été organisée en juillet 2014 au sein de l'institution du Médiateur du Faso sur les étapes pour mener une médiation et la représentation territoriale. Le budget alloué à cette visite d'étude était de 3600 €.
- Grâce au protocole signé en 2013 avec l'institution du **Médiateur de Djibouti**, trois sessions de formation ont été organisées en 2014 et 2015 pour les correspondants ministériels, pour les collaborateurs du Médiateur et enfin pour les délégués. Un expert du Bureau du Médiateur wallon et de la fédération Wallonie-Bruxelles a participé à l'une des sessions pour partager son expérience sur les valeurs et missions du Médiateur, l'amélioration du service public, la communication... L'AOMF a soutenu ces formations à hauteur de 4200 €.
- Dans le cadre de l'appel à projet un soutien spécial de 5000 € a par ailleurs été accordé pour l'achat de matériel **au centre de formation de Rabat**. Des ordinateurs portables, un caméscope, une imprimante et un appareil photo ont ainsi pu être acquis pour les besoins du centre et des participants.

➤ Coordination des événements de l'AOMF

Le Secrétariat général a coordonné l'organisation de différents événements :

- Les deux formations annuelles du Centre de formation de Rabat.
- Un **séminaire régional de formation** des collaborateurs des médiateurs des pays membres de l'AMP - UEMOA tenu du 22 au 24 octobre 2014 en Côte d'Ivoire

sur deux principaux thèmes : la méthodologie d'enquête et la communication en Médiation institutionnelle. L'AOMF y a délégué trois experts.

- Une **formation régionale** tenue à l'occasion de la réunion de Bureau à Paris en avril 2015 sur « **la bonne gestion d'un bureau d'Ombudsman** ».
- Une rencontre de promotion de l'AOMF organisée également le 1^{er} avril 2015 : « **Quelles complémentarités d'actions pour les droits de l'enfant : Rencontre des acteurs de la Francophonie** ».
- Une **formation du Comité AOMF sur les droits de l'enfant** organisée en septembre 2015 à Paris sur la thématique « **comment sensibiliser les enfants à leurs droits ?** ».
- Les **réunions statutaires** (Bureau de mars 2014 à Bujumbura, avril 2015 à Paris, Conseil d'administration de Sofia octobre 2014 et Assemblée générale de Québec. Un bureau et un CA ont par ailleurs été organisés à distance.

➤ **Communication**

Depuis le début de l'année 2014 **une lettre d'information par mois** est réalisée et diffusée aux membres de l'AOMF. Elle est aussi adressée aux autres réseaux d'ombudsmans et aux réseaux institutionnels de la Francophonie. La publication mensuelle de la lettre d'information a été rendue possible par l'augmentation du nombre d'actualités publiées sur le site de l'AOMF. En effet, les **actualités** des membres sont dorénavant collectées directement sur leurs sites Internet respectifs avant la mise en ligne chaque semaine sur le site de l'AOMF. Certains articles doivent par ailleurs être traduits au préalable.

A la suite de la proposition faite à Dakar par le Comité des communications, **l'anniversaire de la création de l'AOMF a été marqué le 20 mai 2014** par l'envoi d'une lettre de la Présidente aux membres. En **2015**, une actualité spéciale a été publiée sur le site Internet de l'AOMF. Cet article a par ailleurs été repris sur plusieurs sites web de membres.

Une **fiche « Que peut faire l'AOMF pour vous »** a par ailleurs également été réalisée et diffusée, en 2014 et de nouveau en 2015, à tous les membres afin de leur rappeler l'offre de l'association.

➤ **Le Recueil de doctrine et l'Etude comparative des champs d'actions des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie**

A la suite de la mise en place du **Recueil de doctrine, qui avait été élaboré par l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc et celle du Protecteur du Citoyen du Québec puis** sa restructuration par la présidence, sa gestion a été transférée au Secrétariat général. Les membres n'ayant pas encore de fiche générale ou de cas d'école sur le Recueil ont été relancés en juillet et sont invités à les envoyer au Secrétariat permanent dès que possible.

Nous avons par ailleurs été contactés par une fonctionnaire territoriale préparant un diplôme universitaire de médiateur à l'Institut de la formation à la médiation et à la négociation à l'Institut catholique de Paris. Dans le cadre de cette formation, Valérie Abdallah doit réaliser un mémoire et elle a ainsi proposé de réaliser une **étude comparative des champs d'actions des ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie avec un focus sur les compétences en droits de l'homme, droits des enfants, citoyens vulnérables**. Cette étude est réalisée à partir des données

disponibles sur le site de l'AOMF notamment à partir du Recueil de doctrine et des fiches générales. Ce travail sera ainsi l'occasion de repérer et de compléter les fiches non renseignées du Recueil.

➤ Administration de l'Association

A la suite de l'élection du nouveau Conseil d'administration à Dakar en novembre 2013, la **déclaration à la préfecture a été mise à jour** ainsi que les autorisations de signature à la banque de l'Association. Le **montant des cotisations** a été recalculé, comme tous les deux ans, avec les derniers chiffres des PIB et des IDH (indice de développement humain du PNUD). L'envoi des appels à cotisations et des rappels a été effectué.

Par ailleurs, le Secrétariat permanent dispose dorénavant de temps de travail supplémentaire grâce au recrutement d'un/une « stagiaire AOMF ». Juliette puis Charlotte ont ainsi soutenu la gestion de l'association en 2015. Le prochain stagiaire est en cours de recrutement.

➤ Relations avec l'OIF

Le Secrétaire général se félicite de la qualité des relations qui ont été nouées avec la Direction à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF et notamment avec M. Christophe Guilhou et Mme Caroline Nokerman. Plusieurs rencontres ont eu lieu dont une avec la nouvelle Secrétaire générale de l'OIF le 1^{er} avril dernier.

Deux protocoles d'accord ont de nouveau été signés entre l'OIF et l'AOMF. En 2014, le soutien financier de l'Organisation représentait ainsi 40 000 € et en 2015 il est de 50 000 €. L'OIF s'est par ailleurs chargée de la diffusion dans les 300 Centres de lectures et d'animation culturelle des différents outils AOMF sur les droits de l'enfant.

Rapport approuvé par l'Assemblée générale.

3. Rapport du Trésorier

➤ Dépenses effectuées en 2014

Projets 2013 imputés sur 2014 :

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Actes de Dakar (agence Ubiquis)	Novembre 2013 (Congrès)	3 885,80€
Appels à projets 2012-2013	Guinée, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche : 3 600,00€ Côte d'Ivoire, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche : 6 800,00€ Djibouti, 1 ^{ère} tranche : 2 760€+1016€ avion expert Burkina, 2 ^{ème} tranche : 1 590,37€ Maroc, matériels centre de formation Rabat : 4 553,25€ Madagascar 2 ^{ème} tranche 1 596,72€	21 916,34€
Sous total I		25 802,14€

Dépenses liées aux projets de 2014 :

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Formations	Remboursement Rabat mai 4717,11 € Et 50% d'un billet d'avion pour le participant de Haïti 1 030€ Remboursement Rabat déc. 5 144,42€ remboursement billet formation (Haïti) 2 221,90€ Abidjan, 22-26 oct. 2014 4 964,45€	18 077,88€
Accompagnements jeunes Institutions	02 billets d'avions pour des collaborateurs de l'OPC de Haïti (formation à Québec) 1 906€ Programme d'accompagnement Nouveau-Brunswick-France (avion et hôtel) 2018€ Accompagnement Bénin- Belgique (avion et hôtel) 1359€ Accompagnement Comores- Madagascar 1592,78€	6 875,78€
Recueil de doctrine	1 ^{ère} tranche (13 Juin 2014) 4 000€ 2 ^{ème} tranche (12 janvier 2015) 6 000€	10 000€
Communication	Refonte site Internet 1 ^{ère} tranche 2 403€ Idéal production refonte site 1 638€ Idéal production 3 ^{ème} tranche 1 638€	5 679€
Droit de l'enfant (colis)	50% frais d'envoi pris en charge par le Défenseur des droits, remboursement de 600€ par l'AOMF	600,00€
Vidéo sur les droits de l'enfant	14 422,47€ Cf. note bas de page ¹	14 422,47€
Sous total II		55 655,13€

¹ Impression outils pédagogiques (vidéo enfant) 3348€
Remboursement Benin, frais caméraman 430 €
Remboursement Maurice: 421,54 €
Remboursement Nouveau-Brunswick: 380,93€
Règlement ACMJ absI 800 € (dossier pédagogique)
DVD + page Internet (Idéal productions): 1 380 €
Agence RTA de réalisation vidéo: 7260 €
Haïti: 402 €

Dépenses liées aux frais administratifs 2013-2014 :

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Remboursement au Défenseur des droits des frais de secrétariat permanent	Dernier versement de 2013 (janvier 2014)	3 000€
Site Internet	3 ^{ème} tranche de 2013 (Refonte de 2013)	2 673,24€
Remboursement au Défenseur des droits des frais de secrétariat permanent (3 versements annuels)	1 ^{ère} tranche Juin 2014 3000€ 2 ^{ème} tranche septembre 2014 3 000€ 3 ^{ème} tranche février 2015 3 000€	9 000€
Frais de déplacement Secrétariat permanent	(Bujumbura, Moncton et Québec)	3 526,00€
Frais de représentation de la Présidente	Rencontre AOM à Tirana, juin 2014	1 082,00€
Frais réunion Bureau Bujumbura	Mars 2014	547,00€
Frais bancaires	De janvier 14 au 3 février 15	1 140,41€
Divers	Avance billet Haïti pour formation Moncton (remboursé dans le cadre du projet vidéo)	402 €
Sous total III		21 370,65€

Total des dépenses 2014 = 102 827,92€

➤ Recettes perçues en 2014

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Congrès de Dakar	Remboursement OIF 2 ^{ème} tranche (9 000€) Remboursement 50% billet Burundi (792,50€)	9 792,50€
Formations	Rabat, décembre 2013 Soutien du Conseil de l'Europe (2 000€) OIF : Rabat ² , mai 2014 : 5 727,11€ OIF : Rabat ³ décembre 2014 7 366,32€ OIF : Abidjan, Octobre 2014 4 964,45€	20 057,88€
Programme d'accompagnement jeunes institutions	Soutien de l'OIF	6 875,78€
Droit de l'enfant (colis)	Frais postaux remboursés par les institutions membres	210,35€
Vidéo sur les Droits de l'enfant	OIF	14 422,93€

² Commission de Venise 5 000€ en prise en charge directe

³ Commission de Venise en prise en charge directe de 3024€

Cotisations	Cf. tableau de cotisation joint en annexe pour 40 pays	28 746,00€
Frais bancaires		5,24€
Divers	Avance billet Haïti pour la formation à Moncton (remboursé dans le cadre du projet vidéo)	402,00€
Solde au 09 janvier 2014		41 806,41€
Total Recettes		122 319,09€

Ressources totales :

Recettes totales (80 512,68€) + solde au 09/01/2014 (41 806,41€) = **122 319,09€**

Le solde au 03 février 2015 sur le compte bancaire de l'AOMF affiche un compte positif de 19 491,17€ qui résulte de la différence entre **les ressources totales** et les **dépenses effectuées**, soit : 122 319,09€ – 102 827,92€ = **19 491,17€**

➤ **Dépenses effectuées en 2015**

Période du 03 février 2015 au 23 septembre 2015 et dépenses prévisionnelles 2015

Dépenses liées aux projets AOMF 2015

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Formations	Rabat : 5, 6 et 7 mai 2015 Paris : Droit de l'enfant 28 sept. au 02 octobre 2015	6 533,3€
Accompagnements jeunes Institutions	Rapport mission de solidarité des Médiateurs de l'AMP-UEMOA Burkina Faso	1 109,83€
Congrès du Québec	13-15 octobre 2015	19 534,78€
Sous total I		27 177,91€

Dépenses liées aux frais administratifs 2015

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Frais de déplacement Secrétariat permanent/Présidente	Juin 2015 (Rabat)	946,22€
Frais bancaires	Du 06 janvier 2015 au 23 septembre 2015	275,18€
Divers	Frais d'inscription annuelle Conférence AFAPDP	50 €
Sous total II		1 271,40€

Total des dépenses au 23 septembre 2015 : 28 449,31€

Dépenses prévisionnelles pour les projets AOMF :

Au titre des Formations :

- Rabat (5,6 et 7 mai 2015) = 10 237,66€
- Rabat (automne) = 12 000€
- Paris (Droit de l'enfant, 28 sept-02 octobre 2015) = 5 000€

Au titre du programme d'accompagnement

- 10 000€ (au total)

Au titre du Congrès du Québec

- 27 000€ (au total)

Au titre du Recueil de doctrine

- 2 000€

Au titre de la Communication

- 5 000€

Au titre des Droits de l'enfant

- Ateliers dans les Centres de lecture et d'animation culturelle = 5 000€

Dépenses prévisionnelles administratives 2015 :

- Remboursement au Défenseur des droits des frais de SP (03 versements annuels) = 9 000€
- Frais de déplacement SP/ Présidente AOMF = 4 000€
- Frais bancaires = 1 000€
- Fond de trésorerie 2016 = 20 000€
- Divers = 500€

➤ Recettes 2015**Recettes perçues au titre de 2015**

ACTIVITES	REFERENCES	MONTANTS
Formations	Rabat : 5, 6 et 7 mai 2015	1 260,00€
Congrès Québec	13-15 octobre 2015	25 000€
Cotisations	Cf. tableau de cotisation joint pour 32 pays	26 123,00€
Frais bancaires		3,82€
Solde au 03/02/ 2015		19 491,17€
Total Recettes		71 877,99€

Ressources totales :

Le solde au 23 septembre 2015 sur le compte bancaire de l'AOMF affiche un compte positif de 43 428,08€.

Recettes prévisionnelles pour les projets AOMF**Au titre des Formations :**

- Rabat (5, 6 et 7 mai 2015) = 12 000€ OIF et Commission de Venise
- Rabat (automne) = 12 000€ OIF et Commission de Venise
- Paris (Droit de l'enfant, 28 sept-02 octobre 2015) = 5 000€ de l'OIF

Au titre du programme d'accompagnement

- 10 000€ de l'OIF

Au titre du Congrès du Québec

- 25 000€ de l'OIF

Au titre des Droits de l'enfant

- Ateliers dans les Centres de lecture et d'animation culturelle = 5 000€ de l'OIF

Recettes prévisionnelles administratives 2015

- Cotisations : 29 340€

Rapport approuvé par l'Assemblée générale.

4. Réforme des statuts

Dans le cadre du mandat du comité des enjeux juridiques, la Présidence a proposé une mise à jour des statuts de l'AOMF. Il était en effet nécessaire d'assurer une plus grande corrélation entre les statuts et les finalités actuelles de l'AOMF et de prendre en compte les évolutions que connaissent les institutions de médiation.

Les principales modifications proposées visent ainsi à :

- Clarifier les types de membres constituant l'Association, pour éviter une dénaturation de l'association avec une inflation des membres et notamment de Médiateurs municipaux ou sectoriels (le comité étudiera les demandes selon l'esprit). Cette disposition n'étant pas rétroactive, le statut des institutions déjà membres ne sera pas réexaminé.
- Renforcer le pouvoir décisionnel du Conseil d'administration pour plus d'efficacité,
- Prolonger le mandat du Conseil d'administration à 3 ans,
- Donner une place de droit au CA à l'institution en charge du centre de formation pour autant qu'il ne soit pas membre du CA à un autre titre,
- Assurer une gestion plus rigoureuse des défauts de paiement des cotisations,
- Renforcer l'AOMF comme expert de contenus et dispensateur de bonnes pratiques,
- Rendre plus souples les délais de convocation et d'envoi des documents pour les réunions statutaires,
- Simplifier le remplacement d'un membre du CA (puisque en pratique c'est l'institution qui est membre et pas le Médiateur intuitu personae) à la différence de ce que laissent entendre les statuts actuels.

Après discussion de chacune des propositions, les différentes modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.

Nb : La concordance technique sera réalisée par la suite.

5. Nouvelles des membres

➤ **Nominations/Elections**

Bulgarie : Mme Maya Manolova prendra ses fonctions de Médiateur de la République de Bulgarie le 20 Octobre 2015 après avoir prêté serment devant l'Assemblée nationale

France : M. Jacques Toubon a été nommé Défenseur des droits le 16 juillet 2014.

Gabon : Mme Laure Olga GONDJOUT a été nommée Médiateur de la République le 16 janvier 2014

Guinée : Le Médiateur de la République, le Général Facinè Touré, nommé depuis 2011 pour un mandat de 7 ans non renouvelable, a **prêté serment** le 18 mars 2015 devant le Président de la République

Moldavie : M. Mihail Cotorobai est Avocat du peuple depuis cette année.

Roumanie : M. Victor Ciorbea a pris ses fonctions d'Avocat du peuple le 15 avril 2014.

Sénégal : Maître Alioune Badara CISSE a été nommé Médiateur de la République en septembre 2015.

Tunisie : Mme Fatma Ezzahra Ben Mahmoud a été nommée Médiateur administratif en juin 2014.

Tchad : M. Bachar Ali Souleyman est Médiateur de la République depuis le 16 juin 2014.

➤ **Renouvellement de mandat**

Belgique : M. Bernard DEVOS a été reconduit dans ses fonctions de Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française de Belgique en 2015.

➤ **Ne sont plus membres**

France : le Médiateur de la ville de Paris.

➤ **Disparitions**

Côte d'Ivoire : Le Grand Médiateur Honoraire, Monsieur Mathieu Vangah EKRA, 1^{er} Médiateur de la République de Côte d'Ivoire, est décédé le 22 février 2015.

France : Monsieur Dominique Baudis, Défenseur des droits est décédé le 10 avril 2014.

Igli Totozani, Président de l'AOM souligne la bonne coopération entre l'AOM et l'AOMF avec notamment le partenariat conclu avec l'OCDE.

La région Amérique va rechercher de nouveaux membres.

Catherine de Bruecker, représentante du Président de l'IIO : présente le travail réalisé par l'Association et propose la signature d'un protocole d'entente avec l'IIO. L'AOMF est un partenaire prioritaire pour le renforcement du concept de l'Ombudsman dans le monde par son haut professionnalisme, ses formations à Rabat, son Recueil de doctrine et son action spécifique concernant les droits des enfants. Au sein de l'IIO, la promotion d'une plus grande diversité culturelle et linguistique est l'objectif du plan d'action en cours.

6. Rapport du Comité des adhésions

➤ **Examen des demandes d'adhésions**

Plusieurs demandes d'adhésion à l'AOMF ont été formellement déposées. Conformément à la procédure d'adhésion reprise aux dispositions de l'article 7.7, des Statuts de l'AOMF, et sur avis positif du Comité des adhésions, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Institutions suivantes comme membre votant ou membre associé de l'AOMF.

- **Grand-Duché de Luxembourg - Ombuds-Comité des droits des enfants** : Le Conseil d'administration recommande que l'Ombuds-Comité des droits des enfants du Luxembourg soit admis en tant que membre votant de l'AOMF.
- **Monaco - Haut-Commissariat à la protection des droits et des libertés, et à la médiation** : Le Conseil d'administration recommande que le Haut Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation soit admis en tant que membre votant de l'AOMF.

- **Niger – Le Médiateur de la République du Niger** : L'institution du Médiateur de la République du Niger est déjà membre associé de l'AOMF et demande le statut de membre votant à la suite d'une modification profonde de sa loi. Le Conseil d'administration recommande que l'Institution du Médiateur de la République du Niger soit admise en tant que membre votant de l'AOMF.
- **Kosovo - Institution de l'Ombudsman** : Le Conseil d'administration recommande que l'Institution de l'Ombudsman/Avocat du Peuple du Kosovo soit admise en tant que membre votant de l'AOMF.
- **Canada/Ontario - Commissariat aux services en français de l'Ontario** : Le Conseil d'administration recommande que le Commissariat aux services en français de l'Ontario soit admis en tant que membre votant de l'AOMF.
- **Le Médiateur de la République togolaise** : Le Conseil d'administration recommande que l'Institution du Médiateur de la République togolaise soit admise en tant que membre votant de l'AOMF.
- **Arménie - Bureau de l'Ombudsman de la République / Défenseur des droits humains d'Arménie** : Bien que cette institution aurait pu demander le statut de membre votant, puisque l'Arménie est membre associé de l'OIF, elle a confirmé sa demande d'adhésion à l'AOMF comme « membre associé ». Le Conseil d'administration recommande que l'Institution du Bureau de l'Ombudsman / Défenseur des droits humains d'Arménie soit admise en tant que membre associé de l'AOMF.

Toutes les recommandations du Comité et du Conseil d'administration sont acceptées.

➤ **Prise de contacts avec d'autres institutions**

Le président du Comité des adhésions et le Secrétariat général ont été en contact avec les institutions suivantes.

Pour des raisons diverses, il n'a pas été possible de clôturer les dossiers avant l'assemblée générale.

- Rwanda : préparation du dossier d'adhésion avec l'Ombudsman du Rwanda
- Cap Vert : premiers contacts avec le Provedor de Justiça
- Cambodge : contacts avec l'assemblée nationale
- Egypte : demande formellement déposée par la Commission des droits de l'Homme

7. Proposition de suspension de l'Ombudsman de Vanuatu

La dernière cotisation de l'Ombudsman de Vanuatu a été versée en 2011. Depuis 4 ans nous n'avons ainsi plus reçu de cotisations malgré diverses relances et un courrier de la Présidente en novembre 2014 est resté sans réponse.

Les statuts de l'AOMF (art. 7.8) fixent la procédure suivante pour la suspension et la radiation :

1) Conditions : peut être suspendu :

- un membre qui ne se conforme pas aux dispositions des Statuts et de leur Préambule qui lui sont applicables,
- qui ne répond plus aux conditions ou aux critères d'adhésion,
- qui a une attitude incompatible avec la mission ou les intérêts de l'Association
- ou qui, lorsqu'il est redevable, fait défaut de payer sa cotisation.

2) Suspension :

- Le Conseil d'administration peut prendre une décision motivée de suspension. La décision est transmise au membre
- L'Assemblée générale doit confirmer cette décision, après avoir entendu le membre concerné

3) Radiation :

- Le Conseil d'administration peut proposer la radiation à l'Assemblée générale
- L'Assemblée générale se prononce sur la radiation sur la base du rapport motivé du Conseil d'administration, après avoir entendu le membre concerné.

L'Assemblée générale confirme la décision du CA de suspendre l'Ombudsman de Vanuatu.

8. Rapport des comités :

8.1 Comité des communications

➤ Contexte

En février 2014, le Conseil d'administration de l'AOMF adoptait les mesures suivantes (document *Vision et actions de l'AOMF 2013-2015*) :

- Proposition et mise en œuvre de moyens pertinents – et adaptés – pour accroître l'information aux membres, en temps requis, sur les actions de l'AOMF et les activités ainsi que les événements concernant ses membres, la présidence et le secrétariat général. Optimisation du recours aux technologies de l'information dans le cadre des échanges entre les membres de l'Association et dans le partage des connaissances.
- Mandat de conseil et d'assistance donné au Comité des communications, au bénéfice des membres (répondre aux besoins manifestés et accompagnement individualisé au besoin).

Par ailleurs, également en février 2014, le Conseil d'administration de l'AOMF décidait de :

- Mandater le Bureau pour qu'il élabore un Plan de communication biennal (2014-2015).
- Modifier le mandat du Comité des communications pour l'axer sur le rôle-conseil auprès des institutions membres, tout en lui accordant un rôle consultatif dans la réalisation du Plan de communication 2014-2015.
- Mandater le Bureau pour qu'il actualise la composition du Comité des communications afin d'assurer si possible une représentativité des régions géographiques de l'AOMF.
- Confirmer que le Comité des communications effectuera une reddition de comptes au Bureau, dans le cadre de ses réunions, en plus de faire de même auprès du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

➤ **Travaux préliminaires**

Plan de communication 2014-2015 :

Le 24 mars 2014, à Bujumbura, les membres du Bureau de l'AOMF acceptaient le plan de communication 2014-2015 proposé par la présidence du Comité des communications.

Mandat du Comité des communications :

Le 24 mars 2014, à Bujumbura, les membres du Bureau de l'AOMF statuaient sur la définition du rôle du Comité des communications : *Le Comité des communications est chargé de jouer un rôle-conseil auprès des institutions membres qui le requièrent en plus de conseiller le Bureau au besoin dans la réalisation des plans de communication.*

Actualisation de la composition du Comité des communications :

Le 24 mars 2014, à Bujumbura, les membres du Bureau de l'AOMF proposaient les candidatures suivantes, afin d'assurer une représentativité des régions géographiques de l'AOMF :

- Présidence du Comité : Bureau de la présidente de l'AOMF (Raymonde Saint-Germain, représentée par Joanne Trudel)
- Pierre Charlot, Médiateur fédéral de Belgique
- David Dannevoye, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Eurydice Gahimbare, Ombudsman du Burundi
- Gabriel Guilao, Médiateur de la République de Guinée
- Jean-Pierre Jude, Protecteur du citoyen d'Haïti
- Chérif Thiam, Médiateur de la République du Sénégal

➤ **Travaux réalisés par le Comité des communications**

Optimisation de la lettre d'information de l'AOMF :

En collaboration avec le Comité, le secrétariat permanent de l'AOMF diffuse depuis janvier 2014 une lettre d'information à une fréquence régulière, soit au début de chaque mois. La lettre d'information comporte des actualités brèves (de l'AOMF et de ses membres) ainsi que les faits saillants de l'agenda.

Actualisation du site Web de l'AOMF :

Une actualisation de la structure, des contenus et du design graphique du site Web a été réalisée entre octobre 2014 et janvier 2015. Les principales modifications à ce « nouveau » site, en ligne depuis le début du mois de février 2015, sont l'amélioration de l'expérience usager (consultation facilitée du site grâce à un regroupement plus logique

et naturel des contenus, clarification des textes, dynamisation de la présentation), valorisation des services offerts aux membres (offre de formation, programmes d'accompagnement et comités-conseils) et simplification du module de recherche du Recueil de doctrine de l'Ombudsman.

La présidence du comité des communications a par la suite transmis au secrétariat permanent, à titre de référence, un document de bonnes pratiques pour l'intégration des contenus et la mise à jour du site de l'AOMF et du Recueil de doctrine de l'Ombudsman.

Optimisation du Recueil de doctrine de l'Ombudsman et intégration au site Web de l'AOMF :

Le Recueil, maintenant intégré au site Web de l'AOMF, a une structure plus logique et un module de recherche simplifié qui en facilite la consultation.

Diffusion de fiches-conseils en communication pour les membres :

Le comité des communications a réalisé quatre fiches-conseils que les membres peuvent télécharger à partir du site Web de l'AOMF :

- *La réalisation d'un plan de communication en 10 étapes* (novembre 2014)
- *Les 10 étapes incontournables pour réaliser un site internet performant et accessible* (mars 2015)
- *Élaborer sa stratégie de présence sur les réseaux sociaux en 10 étapes* (mai 2015)
- *Bien écrire pour Internet en 10 étapes* (septembre 2015)

Offre de services-conseils en communication pour les membres :

L'offre de services-conseils aux membres a été annoncée dans les lettres d'information de juillet 2014, novembre 2014, mars 2015, mai 2015 et septembre 2015. Un seul membre a sollicité les services-conseils du Comité.

8.2 Comité sur les droits de l'enfant

Un Comité sur les droits de l'enfant a été créé au sein de l'AOMF pour faciliter la réflexion et l'adoption de stratégies permettant aux médiateurs d'agir efficacement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant.

Il est composé de représentants de 14 institutions (Albanie, Belgique, Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Maurice, Niger, Nouveau-Brunswick (Canada), Sénégal). Depuis 2013, la Défenseure des enfants et adjointe du Défenseur des droits français est à la tête de ce Comité (Marie Derain puis Geneviève Avenard).

Ce Comité a adopté une programmation à deux volets en 2014 puis en 2015 :

- Protection des droits de l'enfant,
- Promotion des droits de l'enfant.

Rapport d'activité du Comité des droits de l'enfant :

- Un **article récapitulatif de ce qui a été fait** par l'AOMF depuis la Résolution de Tirana de 2012 a été rédigé et diffusé en février 2014 afin de mettre en avant les réalisations et inciter les membres à en faire autant.
- Des **fiches pratiques** ont été préparées et diffusées sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), la participation des enfants,

la communication des institutions à leur égard et l'accessibilité des documents pour les enfants.

- Un **plan d'action** pour la mise en place d'un pôle défense des enfants au sein des institutions qui le souhaitent a également été rédigé et diffusé en 2014. Ce document a de nouveau été diffusé en 2015, accompagné d'une lettre des Présidentes de l'AOMF et du Comité.
- Deux **formations** spécifiques ont été organisées : d'abord pendant trois jours à Rabat en décembre 2013 sur les droits de l'enfant, puis à Paris pendant 5 jours en septembre 2015 sur la thématique « comment sensibiliser les enfants à leurs droits ? ».
- **La journée mondiale de l'enfant africain**, le 16 juin, a été marquée par une action en 2014 : un projet de lettre a été proposé aux membres pour diffusion à leurs gouvernements faisant la promotion de l'application de la CIDE et de la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi. Cette lettre présentait également le protocole numéro 3 établissant une procédure de communication des plaintes au Comité par les enfants directement. Huit pays africains ainsi qu'Haïti l'ont diffusée. En 2015 un nouveau projet de lettre a cette fois été proposé pour diffusion aux parlementaires.
- **L'anniversaire de la Convention internationale** relative aux droits de l'enfant a été marqué en novembre 2014 par l'adoption d'une déclaration sur l'éducation aux droits par le Conseil d'administration et sera marquée en novembre prochain par la tenue d'une exposition itinérante sur les droits de l'enfant. Une lettre d'information spéciale sera par ailleurs diffusée de nouveau.
- Le Comité a également réalisé des **outils de promotion (livret, règle et affiche)** à la disposition des membres et adaptables dans chaque pays. Une petite quantité a été imprimée et diffusée à 19 institutions et aux 300 Centres de lectures et d'animation culturelle grâce à l'aide de l'OIF.
- Le Comité a créé cinq **vidéos** de promotion et présentation des droits de l'enfant et d'explication du rôle des Ombudsmans avec des animations, illustrées par des interviews d'enfants et de médiateurs en Belgique, Bénin, France, Haïti, Maurice et Nouveau-Brunswick.
Des DVD ont été édités et un dossier d'activités pédagogiques réalisé afin de permettre aux animateurs de travailler autour de ces vidéos.
- Pour le lancement de ces vidéos, une rencontre a été organisée à Paris le **1^{er} avril 2015**. Cette rencontre a permis de réunir différents réseaux institutionnels de la Francophonie et des ONG autour d'une thématique commune.
- La Présidence du Comité a par ailleurs pris contact avec d'autres organisations comme le Conseil de l'Europe et UNICEF Afrique de l'Ouest pour faire la promotion de notre travail et chercher des soutiens.

Deux projets conséquents ont par ailleurs marqués l'année 2015 :

La Sensibilisation aux droits de l'enfant et promotion des institutions en utilisant les outils et vidéos. Plusieurs étapes composent ce projet :

- L'organisation de la formation « comment sensibiliser les enfants à leurs droits ? » qui a réuni la plupart des membres du Comité en septembre à Paris,

- La rédaction prochaine d'un guide de sensibilisation (dès que le budget de 7000 € aura été trouvé),
- Trois membres (Bénin, Haïti, Madagascar) sont en cours d'organisation d'ateliers de sensibilisation dans les Centres de lecture et d'animation culturelle de l'OIF avec le soutien logistique de l'AOMF. Des formations de formateurs y seront également organisées.

Réalisation d'ateliers artistiques débouchant sur l'exposition « Tes droits, c'est tout un art ! » avec de jeunes francophones dans 6 pays différents : Albanie, Bénin, France, Maurice, Nouveau-Brunswick (Canada), Sénégal.

Après avoir sensibilisé les enfants/jeunes d'écoles, villages d'enfant, centres de loisirs... il leur a été proposé de s'exprimer sur leurs droits en utilisant l'art : dessin, peinture, collages, photo, écriture, poésie, chant, danse, vidéos... Après sélection des œuvres et réalisation de panneaux et d'un catalogue d'exposition pour le Congrès de Québec, cette exposition deviendra itinérante chez les membres qui le souhaitent à l'occasion du 20 novembre.

Il est par ailleurs ressorti des différents échanges **des membres du Comité**, que la Résolution de Tirana, adoptée en octobre 2012, a donné une grande impulsion concernant la prise en compte des droits de l'enfant par les membres. Cette résolution a en effet entraîné une prise de conscience de l'importance pour les Médiateurs de jouer un rôle à l'égard des personnes les plus vulnérables. En dehors de ceux qui avaient déjà la compétence en 2012 (Belgique, France, Haïti, Maurice, Nouveau-Brunswick), certains ont affecté du personnel spécialisé (Bénin, Côte d'Ivoire, Niger...), voire mis en place un service dédié (Albanie, Burundi, Côte d'Ivoire), d'autres ont fait des propositions de réforme législative pour pouvoir intégrer officiellement cette compétence (Djibouti,, Niger, Madagascar, projet de loi au Sénégal de création d'un Défenseur des enfants). La loi concernant l'Avocat du peuple albanais a d'ailleurs été modifiée en 2014 et un Commissaire pour la Protection et la promotion des droits des enfants a été ajouté. D'autres institutions réalisent des campagnes de sensibilisation de la population mais également du gouvernement et des acteurs publics, comme au Burundi où l'Ombudsman a organisé un forum sur les droits de l'enfant.

8.3 Comité des enjeux juridiques

Créé en mars 2014 par décision du Conseil d'administration, conformément à l'article 10.5.8 des Statuts de l'AOMF, le Comité des enjeux juridiques s'est vu confier les mandats suivants :

- Conseiller et soutenir les membres de l'AOMF qui désirent voir leur statut être renforcé au sein de leur État respectif. À cet effet, des ententes pourront être conclues entre l'institution concernée et l'AOMF, ententes qui établiront les modalités d'application de ce rôle-conseil et de soutien.
- Jouer un rôle-conseil et d'expertise, notamment auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et de leurs membres respectifs, par exemple en matière de résolution de crises et de renforcement des institutions démocratiques;
- Jouer un rôle-conseil général en matière juridique auprès des membres de l'AOMF, sur des sujets ad hoc jugés d'intérêt par le Bureau.

Le Comité est constitué de 5 membres et est présidé d'office par l'institution exerçant la présidence de l'AOMF. Depuis sa création, la composition du Comité est la suivante :

Présidence : Mme Raymonde Saint-Germain, Protectrice du citoyen du Québec
M. Abdelaziz Benzakour, Médiateur du Royaume du Maroc
Mme Catherine De Bruecker, Médiateur fédéral de Belgique
Mme Lydie Err, Médiateure du Grand-Duché de Luxembourg
M. Tanguy Dimitri Ulrich Kone, Médiature de la République de Côte d'Ivoire

En juillet 2014, la présidente a soumis aux membres du Comité le *Plan d'actions 2014-2015* :

1. Analyse et validation des propositions d'actualisation des *Statuts* de l'AOMF
2. Accompagnement du Médiateur de Madagascar, à sa demande, relativement à la bonification de sa loi et de son statut
3. Renforcement des statuts des membres associés qui le désirent (message du secrétariat permanent pour connaître l'intérêt des membres associés, après validation du principe)
4. Réponses aux demandes de conseil et d'accompagnement soumises par les membres (renforcement de statut, opinions de nature juridique, etc.)
5. Réponse aux demandes de conseil et d'accompagnement soumises par l'OIF ou par tout autre organisme ou association reconnu par l'AOMF

Concernant le premier élément du *Plan d'action*, les membres du Comité, concurremment à ceux du Bureau, ont été sollicités en août 2015 pour formuler des commentaires afin d'actualiser les *Statuts* de l'AOMF.

En lien avec les éléments 2 et 3 du *Plan d'action*, des demandes de conseil et d'assistance ont été formulées par deux institutions membres de l'AOMF, soit le Médiateur de la République de Madagascar et le Médiateur national de la République du Tchad. À la suite de ces demandes, la présidente du Comité a proposé, en novembre 2014, un *modus operandi* pour en assurer le traitement. Un appel à contribution a ainsi été lancé pour qu'un membre du Comité se propose d'assurer le leadership du traitement de chacun des dossiers (analyses, contacts avec l'institution concernée, rédaction d'un document et de recommandations si requis, etc.). La Médiature du Grand-Duché de Luxembourg et la Médiature fédérale de Belgique se sont portées volontaires pour assister respectivement leurs homologues de Madagascar et du Tchad. Le IX^e Congrès des membres de l'AOMF à Québec sera l'occasion de faire le point sur les besoins des institutions concernées. Suivant le *modus operandi* proposé en novembre 2014, un avis sera, le cas échéant, soumis aux autres membres du Comité pour commentaires et bonifications avant sa transmission à l'institution concernée.

Quant aux éléments 4 et 5, aucune demande des membres ou de l'OIF n'a été formulée.

8.4 Comité des enjeux relatifs au respect de la diversité, de la neutralité et de la prévention des conflits

Au terme du Congrès de Dakar en novembre 2013, l'AOMF avait émis une **recommandation rappelant qu'elle « dispose de l'expertise en médiation qu'elle peut mettre au service de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des pays membres au profit de la prévention et du règlement des crises.**

Le Congrès de Dakar avait aussi pris une résolution appelant au « rétablissement immédiat de l'institution du Médiateur de la République centrafricaine et à lui conférer toutes les prérogatives et moyens d'exercer sa mission ».

A l'intérieur de certains des pays membres de l'AOMF, des conflits exacerbés ou des risques potentiels de crises couvaient, et interpellaient l'Association et ses membres en congrès, sur la pertinence pour elle de poser une réflexion et des actions sur les enjeux nouveaux que sont les guerres, crises et conflits.

- Le Bureau de l'AOMF à Bujumbura, le 24 mars 2014 a créé trois comités, dont celui « **des enjeux relatifs au respect de la diversité, de la neutralité et de la prévention de conflits** », présidée par le Professeur Serigne DIOP, Médiateur de la République du Sénégal, et dont les membres sont, l'Ombudsman du Burundi, Dr Mohamed RUKARA ; le Médiateur du Faso, Madame Alima Déborah TRAORE ; le Médiateur de la République de Guinée, le Général Fanciné TOURE ; l'Avokati di populi d'Albanie, Monsieur Igli TOTOZANI.
- A l'initiative de l'Ombudsman du Burundi, en marge de la réunion du Bureau et en présence de plusieurs membres de l'AOMF, le « **Conseil Permanent sur la Prévention des Conflits et des Guerres et la Médiation** », CIPM, a été créé à Bujumbura, en mars 2014.
- Le CIPM est le cosignataire, avec l'AOMF, l'AOMA, et l'AOM, de la « **Déclaration commune sur l'enlèvement des lycéennes de Chibok au Nigéria** ».
- Le Conseil d'administration de l'AOMF réuni à Sofia en Octobre 2014 a poursuivi la réflexion sur le cadrage et le contenu à donner aux actions de l'AOMF, suite au rapport que lui a fait le Comité sur le sujet. **Il a décidé de proposer une convention à l'OIF** pour préciser avec elle les points de coopération au sujet des quels l'AOMF pourrait plus particulièrement soutenir l'OIF en matière de prévention des conflits, entre autres.
- Au cours de sa session tenue à Paris le 1^{er} Avril 2015, le Bureau de l'AOMF a convenu que l'AOMF devait jouer un rôle en matière de prévention de conflits afin de contribuer à la préservation de la paix et de réconciliation dans les Etats et gouvernements des pays membres de la Francophonie, en lien avec l'OIF.
- L'AOMF a soutenu une mission de soutien et de paix des médiateurs membres de l'espace UEMOA, en Afrique de l'ouest, l'AMP-UEMOA au Burkina Faso.
- **La situation au Burundi** a inspiré l'action de l'AOMF et sa **Présidente a ainsi adressé un message de soutien et d'encouragement à l'Ombudsman.**

Les actes posés par le Comité témoignent de l'intérêt de l'AOMF pour déterminer de façon fine et profonde des cadres, circonstances et modes d'intervention appropriés et efficaces en matière de prévention et de règlement des conflits et des crises.

C'est tout l'intérêt pour l'AOMF de poursuivre le travail du « Comité » des enjeux relatifs au respect de la diversité, de la neutralité et de la prévention des conflits » en le renforçant dans sa composition comme dans ses moyens.

9. Centre de formation et d'échanges en médiation de l'AOMF à Rabat

La formation au Centre de Rabat est d'importance centrale pour les collaborateurs des médiateurs membres de l'AOMF. Elle est en place depuis fin novembre 2008, 15 sessions de formations y ont été organisées. Depuis le Congrès de Dakar, 4 formations ont été organisées. Chaque session a duré 3 jours et a sollicité des experts de haut niveau.

- 12^e session : Les droits de l'enfant et l'action des Médiateurs, décembre 2013
- 13^e session : L'auto-saisine : Modalités et effets, mai 2014
- 14^e session : Planification stratégique vectrice de performance pour les médiateurs/Ombudsmans, décembre 2014
- 15^e session : Simplification des procédures administratives et accès aux services publics, mai 2015.

La prochaine session est prévue pour le mois de décembre prochain. M. Benzakour demande aux membres de favoriser une plus grande participation et des inscriptions plus rapides.

10. Présentation de la Déclaration de Marrakech, Abdelaziz Benzakour, Médiateur du Royaume du Maroc, Président honoraire de l'AOM

M. Benzakour présente les voies et moyens pour concrétiser la mise en œuvre de la déclaration de Marrakech en vue de mettre en œuvre un mécanisme permanent et souple : la mise en place d'une simple fédération est proposée. Cette fédération ne constituera pas de dédoublement des associations existantes et actives.

Un autre moyen sera de créer un centre de formation multilingue à l'échelle internationale.

Par ailleurs, il sera utile d'adopter une Déclaration d'intention d'assistance mutuelle pour résoudre les litiges de nos compatriotes pour leurs litiges auprès des administrations des pays d'accueil temporaires.

Il est rappelé que malgré tout l'intérêt de fédérer le travail des différentes associations d'Ombudsmans, l'AOMF a ses objectifs propres et qu'elle doit se concentrer sur ses objectifs pour pouvoir les atteindre.

11. Présentation du rapport : Cadre institutionnel de l'institution de l'Ombudsman, Rafael Ribo, Ombudsman de Catalogne

Rafael Ribo représente également la Fédération ibéro-américaine de l'Ombudsman (FIO) et souligne l'intérêt du FIO de travailler avec l'AOMF.

Ces dernières années, les organisations internationales ont pris des positions de plus en plus claires et précises concernant le rôle des ombudsmans, défendant leur existence et promouvant leur consolidation institutionnelle. Un rapport a ainsi été réalisé et présenté par l'Ombudsman catalan (Espagne) dans le cadre de l'IIO en mai 2014. Ce rapport se veut être un outil permettant de faire connaître aux institutions d'ombudsmans ces différentes positions et est dorénavant disponible en français.

12. Déclaration de Québec

Quelques amendements ont été proposés par les membres.

Déclaration de Québec adoptée à l'unanimité. Cf. la déclaration jointe.

13. Élection du/des membre(s) honoraire(s)

Madame Saint-Germain propose la candidature de Pr. Serigne Diop, ancien Médiateur de la République du Sénégal et ancien Président de l'AOMF. Cette candidature est soutenue par M. Bertrand et M. Haidara.

Pr. Serigne Diop est élu membre honoraire par les membres de l'Assemblée générale.

14. Élection du Conseil d'Administration

Président	Marc Bertrand	Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)
Premier Vice-président	Abdelaziz Benzakour	Médiateur du Royaume du Maroc
Deuxième Vice-président	Charles Murray	Ombudsman du Nouveau-Brunswick (Canada)
Trésorier	Baba Akhib Haïdara	Médiateur de la République du Mali
Secrétaire général	Jacques Toubon	Défenseur des droits, France

Au titre de l'Afrique	Joseph H. Gnonlonfoun	Médiateur de la République du Bénin
Au titre de l'Afrique	Fatma Zahra Ben Mahmoud	Médiateur administratif de Tunisie
Au titre d'Amérique-Antilles	Johanne Savard	Ombudsman de Montréal (Canada)
Au titre de l'Europe	Igli Totozani	Avocat du peuple d'Albanie
Au titre de l'Europe	Victor Ciorbea	Avocat du peuple de Roumanie
Au titre de l'Océan indien	Monique Andréas Esoavelomandroso	Médiateur de Madagascar

Comité des adhésions

- Abdelaziz Benzakour, Médiateur du Royaume du Maroc, Président du Comité
- Alima Déborah Traoré, Médiatrice du Faso, Région Afrique
- Raymonde Saint-Germain, Protectrice du citoyen, Québec (Canada), Région Amérique-Antilles
- Lidye Err, Médiateure du Grand-Duché du Luxembourg, Région Europe
- Soleman Hatteaa, Ombudsman de Maurice, Région Océan indien